



## AVIS PUBLIC ALIÉNATION DE BIENS

**AVIS EST**, par les présentes donné, suivant l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que la Municipalité a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

<b>BIEN</b>	<b>ACQUÉREUR</b>	<b>PRIX</b>
Lot 4 071 603, Matricule 4884-88-8108	Michèle Lemieux	15 363,45 \$, plus taxes

Le conseil municipal a autorisé la signature d'un protocole d'entente comme suit : séance extraordinaire du 12 février 2024 - Résolution 2024-02-049

Acte de vente numéro 28 542 402 publié le 20 février 2024

Donné à Sainte-Flavie, ce 20e jour de mars 2024

**JULIE DUBÉ**  
Directrice générale